

ORIENTATION
Parcours de découverte des métiers et des formations

NOR : MENE0800552C

RLR : 523-0

CIRCULAIRE N° 2008-092 DU 11-7-2008

MEN

DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation, construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion des périodes de transition - scolaires mais aussi professionnelles pour tout le long de la vie - de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible, telles sont les ambitions du parcours de découverte des métiers et des formations mis en place, pour tous les élèves, dès la classe de cinquième.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges mais aussi des lycées. Cette démarche rompt avec l'approche traditionnelle d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. Ce parcours s'inscrit en effet dans un contexte de politique publique ambitieuse en termes d'élévation des niveaux de qualification pour tous : 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu (diplôme de niveau V minimum), 80 % au baccalauréat, 50 % diplômée de l'enseignement supérieur. Il sera aussi un levier décisif pour éviter les abandons précoces, renforcer les filières dont notre pays a besoin, en particulier dans le domaine scientifique et technique, et mieux contribuer au respect du principe d'égalité des chances, non seulement entre milieux sociaux d'origine, mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles.

Mis en place dès la rentrée 2008 dans les établissements volontaires, ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009.

Il s'agit pour chaque élève tout au long de ce cursus dans l'établissement scolaire :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.

1 - Au collège

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à l'acquisition des compétences "sociales et civiques" ainsi qu'à celles relatives à "l'autonomie et l'initiative" du socle commun de connaissances et de compétences. Constitué de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation constructive à la vie sociale et professionnelle, il met en œuvre l'autonomie et l'initiative du collégien.

À ce titre, les enseignants de toutes les disciplines sont concernés par la mise en œuvre de ce parcours.

À partir de la classe de cinquième, débute la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'"étapes- métiers" qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra utilement être poursuivi au lycée. Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur :

- les enseignements : la découverte des métiers peut s'inscrire dans l'activité pédagogique des enseignants. La contribution des différentes disciplines peut être coordonnée en tant que de besoin par le conseil pédagogique. L'option facultative de découverte professionnelle trois heures en classe de troisième sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008 pour les élèves volontaires ;
- les heures de vie de classe : à tous les niveaux d'enseignement, les heures de vie de classe peuvent être utilisées pour la mise en œuvre des activités encadrées liées à ce parcours. Inscrites à l'emploi du temps des élèves, coordonnées par le professeur principal, elles peuvent éventuellement être annualisées pour plus d'efficacité ;
- les actions éducatives existantes mises en œuvre aux niveaux académique et départemental ou les actions spécifiques de l'établissement, en relayant, entre autres, les initiatives nationales (semaine École-Entreprise, semaines de la presse, de la science, actions d'éducation artistique et culturelle, contributions des branches professionnelles nationales, etc.) ;
- les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail :

visites d'information in situ, rencontres avec des professionnels, carrefours métiers, etc. ;

- les séquences d'observation en milieu professionnel ;

- le temps de l'accompagnement éducatif qui peut également compléter ce dispositif.

La classe de quatrième est mise à profit pour la découverte des voies de formations. C'est aussi une activité en soi, visant à familiariser les élèves avec les cursus et les poursuites d'études tout en faisant le lien avec les métiers.

Dans cette perspective, la classe de quatrième représente le moment où l'élève doit commencer à comprendre l'éventail des formations qui peut lui être offert. À l'occasion de visites de différents établissements, de présentations ou de rencontres avec des élèves ou étudiants, l'élève peut être informé sur les cursus et les poursuites d'études, de façon à comprendre la diversité des parcours possibles dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Les élèves sont invités à passer une journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA. Ce moment fort doit faire l'objet d'une préparation et d'une exploitation minutieuse. Ainsi seront favorisées toutes les occasions de connaître les différents établissements d'enseignement relevant autant de l'éducation nationale que d'autres ministères :

- lycées d'enseignement général et technologique ;

- lycées professionnels ;

- lycées d'enseignement agricole ;

- lycées militaires ;

- lycées maritimes ;

- centres de formation d'apprentis, etc.

En classe de troisième, la séquence d'observation en milieu professionnel (définie par l'article 8 du décret du 24 août 2005) concourt à la réflexion et à l'approche positive de l'orientation. Elle peut être complétée par d'autres activités relatives à la connaissance des structures de formation, la participation à des salons, des forums et toute autre activité pédagogique permettant d'informer sur les métiers et les formations pour faciliter la démarche de choix qui s'opère à ce niveau. L'entretien personnalisé d'orientation mis en place depuis la rentrée 2006, contribue à la synthèse, pour chaque élève, de ces étapes de découverte. L'option facultative de "Découverte professionnelle" participe aussi de ce parcours.

Sur la totalité de sa scolarité en collège, un élève aura passé au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel (dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième).

2 - Au lycée

L'objectif du lycée doit indiquer la préparation de l'après-bac. Aussi le parcours de découverte des métiers et des formations qui s'y construit pour tous les élèves s'appuie-t-il sur une mobilisation nouvelle des équipes éducatives qui intègrent, dans l'accompagnement pédagogique, les propositions, les avis ou conseils formulés pour chacun, une mise à jour des connaissances sur les parcours de formation, notamment en classe de première, et les débouchés post-bac propres à chaque série - ou spécialité - des baccalauréats préparés. La consultation préalable du conseil de la vie lycéenne offre l'avantage supplémentaire de solliciter les contributions des élèves eux-mêmes. Ainsi le parcours de découverte des métiers et des formations, au lycée, contribue-t-il également au processus de construction de l'orientation active en permettant à chaque lycéen de préparer des choix éclairés.

Outre les actions introduites dès la classe de seconde, ce parcours y est ponctué d'étapes nouvelles :

- dès l'année scolaire 2008-2009, une journée est effectuée par chaque lycéen de classe de première dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles. Sa préparation, son organisation et son exploitation utile pour chacun nécessitent une attention particulière, en coordination avec lesdits établissements ;

- des entretiens personnalisés d'orientation sont offerts dès l'année 2007-2008 en classe de première et dès l'année 2008-2009 en terminale ;

- en première année de CAP/BEP/bac pro trois ans, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen pour lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification ;

- en terminale, cette démarche doit être complétée par la mise en œuvre du dispositif d'orientation active ;

- l'accompagnement personnalisé peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle en coopération avec le service public de l'emploi.

3 - Outils de mise en œuvre

En s'appuyant sur un cahier des charges académique, qui doit notamment définir les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs et prévoir les actions de formation des enseignants, élaboré par le recteur en coordination avec les partenaires régionaux (autres services de l'État, collectivités, monde économique...), le parcours de découverte des métiers et des formations est construit par le chef d'établissement et l'équipe éducative en y associant les différents partenaires.

Le projet d'établissement assure la cohérence du parcours. Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la 5ème doit s'appuyer sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale. Il est élaboré selon un programme pluriannuel sur trois ans au collège et sur trois ans au lycée et prend en compte l'articulation collège- lycée. Ce programme d'actions est inscrit dans le projet d'établissement de chaque collège et de chaque lycée et soumis au conseil d'administration. L'équipe éducative doit élaborer un programme d'activités fixant des objectifs à chaque niveau articulé selon une continuité qui donne au parcours tout son sens. Le conseil pédagogique est saisi de cette élaboration lors de la préparation du volet pédagogique du projet d'établissement. Les interventions des conseillers d'orientation-psychologues sont intégrées dans le parcours de découverte des métiers et des formations. Pour chacun des domaines abordés, le conseil pédagogique doit mener une réflexion, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions. Les établissements doivent veiller à associer les parents des élèves aux différentes étapes.

Le livret personnel de l'élève : un livret personnel de suivi (web classeur...), distinct du livret de connaissances et de compétences, comprend l'historique des activités, de ses expériences, des compétences et connaissances acquises tout au long de sa scolarité au regard de son parcours et de son projet, ainsi que des étapes-métiers qui lui ont été proposées. Il donne au parcours sa dimension individuelle qui est le fruit des activités réalisées dans le cadre des démarches éducatives liées à l'orientation ; il peut également intégrer des éléments plus personnels.

Les partenariats : le parcours prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. La déclinaison régionale de ces accords de partenariat favorise les contacts entre les représentants locaux du monde professionnel et les autorités académiques. Le correspondant "école-entreprise", identifié dans chaque académie, travaillera en lien avec les services d'orientation et les établissements. Sont portées ci-après

en annexe la liste des conventions nationales sur lesquelles les établissements, avec les autorités académiques, pourront s'appuyer.

Les ressources mobilisables : le parcours de découverte s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles à l'interne de l'établissement (CDI, Kiosque ONISEP, etc.) comme à l'externe (CIO, SCUIO-IP, missions locales, services publics de l'emploi, points d'accueil des chambres consulaires, etc.). Un portail électronique national, unique et gratuit donnera, à cet effet, des informations sur les métiers, les formations et leurs débouchés en termes d'insertion professionnelle.

Une association des anciens élèves de l'établissement (jeunes actifs, étudiants) peut utilement compléter les ressources en contribuant à illustrer la réussite dans tel ou tel métier.

Vous voudrez bien me rendre compte avant le 23 octobre 2008 de l'organisation retenue pour la mise en place dans votre académie du parcours de découverte des métiers et des formations.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Annexes

Annexe 1

Rappel de la réglementation concernant les diverses formules de découverte des entreprises

☐ <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

Annexe 2

Liste des accords-cadres

☐ http://eduscol.education.fr/D0045/partenaires_accords.htm

Annexe 3

Les actions éducatives

☐ <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/24/MENE0800472N.htm>